

Grille des cotisations au RARE

pour l'année 2024 et pour l'année 2025



validée par l'Assemblée générale du 10 juin 2024

Masse salariale			Montant de l'adhésion : socle + choix des thématiques				
Palier	Min	Max	SOCLE	Observation territoriale Energie-Climat	Observation Déchets	Adaptation au changement climatique	Management des transitions
1	0 €	60 000 €	300 €	450 €	300 €	200 €	150 €
2	60 001 €	300 000 €	400 €	750 €	650 €	350 €	200 €
3	300 001 €	600 000 €	900 €	1 500 €	1 300 €	600 €	250 €
4	600 001 €	1 000 000 €	1 600 €	1 900 €	1 700 €	1 100 €	350 €
5	1 000 001 €	2 000 000 €	2 600 €	2 900 €	2 700 €	1 600 €	600 €
6	2 000 001 €	3 000 000 €	3 600 €	3 900 €	3 700 €	2 100 €	800 €
7	3 000 001 €		5 100 €	5 500 €	5 200 €	3 200 €	1 100 €

Mode d'emploi :

La cotisation est égale au montant « socle » additionnée du montant correspondant à chaque thématique de travail du RARE à laquelle contribue la structure membre.

Le palier est déterminé par le montant de la masse salariale dédiée aux activités de la structure membre (observation, accompagnement, animation, formation, centre de ressources etc.) y compris les fonctions support associées.